

PROCES-VERBAL **de la séance du Conseil Municipal** **du 23 JANVIER 2025**

Le 23 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 17 janvier 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 17 janvier 2025.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 20 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent (e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE		X	THIERRY LARIDON
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE		X	JEAN MICHEL LEJEUNE
QUESNEL	VICTOR		X	BRUNO GUILBERT	EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE	X			DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUEL	MARIE-THERESE		X	VALERIE FISSET	COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES	X			DUPERRON	ERIC		X	SYLVAIN DELVALLEE
RIOULT	BERTRAND	X			MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE		X		VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE		X	PASCAL MALLET
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE		X		CHOLLOIS	HERVE		X	MARTINE CARABY
PETIT	OLIVIER	X			FOUCHER	XAVIER	X		
LOUVET	ISABELLE	X							

Secrétaire de séance : Madame Victoria PACHECO remplit les fonctions de Secrétaire en application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du Jour du Conseil Municipal du 23 janvier 2025

N°	Délibérations		Rapporteur
/	Institutions et vie politique	PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DES 19 ET 27 DECEMBRE 2024	B GUILBERT
/	Institutions et vie politique	DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	B GUILBERT
/	Institutions et vie politique	ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX - ANNEE 2024	B GUILBERT
/	Institutions et vie politique	LISTE DES MARCHES PUBLICS ATTRIBUES - ANNEE 2024	B GUILBERT
DCM-2025-01	Ressources et accompagnement des politiques	EXERCICE 2025 - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025	B GUILBERT
DCM-2025-02	Ressources et accompagnement des politiques	EXERCICE 2025 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	B GUILBERT
DCM-2025-03	Education Enfance Jeunesse	RENOUVELLEMENT DES TAUX DE VACATION A LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL LES 3 POMMES	M BETOUS
DCM-2025-04	Education Enfance Jeunesse	CONVENTION SEANCES DE NATATION AVEC SIDEAL - AUTORISATION DE SIGNATURE	M BETOUS

La séance a été ouverte à 20h35 sous la présidence de M. Bruno GUILBERT, Maire, qui après avoir procédé à l'appel, propose Madame Victoria PACHECO en qualité de Secrétaire de séance.

Madame Victoria PACHECO est désignée en qualité de Secrétaire à l'unanimité par le Conseil Municipal (article L 2121-15 du CGCT).

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'approbation des procès-verbaux des réunions des 19 et 27 décembre 2024.

Les procès-verbaux du Conseil Municipal des 19 et 27 décembre 2024 sont approuvés à l'unanimité.

II. INFORMATIONS ET DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire présente les informations et les décisions prises en application des délégations données par le Conseil Municipal.

III. DELIBERATIONS

DCM2025001

RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES

EXERCICE 2025 – AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire présente la fiche qui n'appelle pas de remarques particulières.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 21 janvier 2025.

Considérant que l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les mesures permettant de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses jusqu'à l'adoption du budget primitif, si ce dernier n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.;

Considérant que la règle est différente concernant les crédits qui relèvent des autorisations de programme et crédits de paiement et que dans ce cadre, l'article L5217-10-9 du CGCT s'applique ;

Considérant que lorsque la section d'investissement comporte des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent ;

Considérant que pour les crédits hors AP/CP, le montant total des ouvertures de crédits limités à 25 % des inscriptions du budget prévisionnel 2024 (*budget primitif + budget supplémentaire + décisions modificatives hors RAR*).

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL autorise à l'unanimité l'ouverture de crédits d'investissement tels que présentés ci-après, en distinguant les crédits hors AP/CP et les crédits sur AP/CP.

CREDITS HORS AP/CP :

Nomenclature	Budget total 2024	Budget 2024 hors RAR hors AP	Crédits ouverts en 2025 à 25% avant vote du BP 2025
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	894 707,34 €	865 430,01 €	216 357,50 €
Op. - 1584 OPERATION MODERNISATION INFO COM	43 830,00 €	43 830,00 €	10 957,50 €
Op. - 1585 OPERATION MODERNISATION TEL COM	6 100,00 €	6 100,00 €	1 525,00 €
Op. - 1586 OPERATION SECURISATION INFO COM	2 082,00 €	- €	- €
Op. - 1587 OPERATION RENOUVELLEMENT EQUIP COM	146 000,00 €	146 000,00 €	36 500,00 €
Op. - 1588 OPERATION TRANSITION ENERGETIQUE - ECOLOGIQUE	174 000,00 €	174 000,00 €	43 500,00 €
Op. - 1589 OPERATION CREATION RESERVES PLUVIALES	20 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €
Op. - 1590 OPERATION EMBELLISSEMENT ESPACES PUBLICS	22 667,01 €	20 000,00 €	5 000,00 €
Op. - 1591 OPERATION AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	232 071,32 €	210 000,00 €	52 500,00 €
Op. - 1592 OPERATION AIRES DE JEUX	30 000,00 €	30 000,00 €	7 500,00 €
Op. - 1594 OPERATION SECURISATION SITES COMMUNAUX	71 000,00 €	71 000,00 €	17 750,00 €
Op. - 1597 OPERATION EGLISE SAINT PIERRE	3 557,00 €	1 100,00 €	275,00 €
Op. - 1601 OPERATION TRAVAUX FACADES BATIMENTS COMMUNAUX	1 400,00 €	1 400,00 €	350,00 €
Op. - 1602 OPERATION TRAVAUX EDUC ENFANCE JEUNESSE	42 000,01 €	42 000,01 €	10 500,00 €
Op. - 1603 OPERATION BUDGET PARTICIPATIF 2024	100 000,00 €	100 000,00 €	25 000,00 €

CREDITS SUR AP/CP :

n°AP	Libellés AP	n°opération	CP 2024 votés (dernière délibération en vigueur)	ref. délibération	Crédits ouverts à 1/3 des CP 2024 votés	Imputations budgétaires	
2022.01	Réhabilitation et extension du Groupe scolaire Louis Lemonnier - Axe 1	1519	50 000,00 €	DCM-2024-12	16 666,67 €	20	Immobilisations incorporelles
2022.01	Réhabilitation et extension du Groupe scolaire Louis Lemonnier - Axe 2	1580	13 800,00 €	DCM-2024-12	4 600,00 €	20	Immobilisations incorporelles
2023.01	Réhabilitation des Vestiaires du stade Raymond VION	1596	15 475,56 €	DCM-2024-12	5 158,52 €	21	Immobilisations corporelles
2024.01	Travaux - Complexe DOUILLET	1604	340 000,00 €	DCM-2024-13	113 333,33 €	21	Immobilisations corporelles
					139 758,52 €		

EXERCICE 2025 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (2025-2026)

Le Maire présente les orientations budgétaires pour 2025-2026 et avant d'ouvrir les débats souhaite remercier les services pour la qualité de la production.

Monsieur Xavier FOUCHER demande au Maire si au regard du contexte incertain, les subventions d'investissement qui ont été évoquées sont ou non garanties pour la commune. Le Maire abonde sur cette question sensible en précisant que les subventions qui ont été présentées sont celles pour lesquelles la commune a reçu notification d'attribution soit de la part de l'Etat soit de la part du Département de la Seine-Maritime.

Monsieur Pascal MALLET intervient et souhaite tout d'abord se joindre au Maire quant à la qualité des documents produits ainsi que la pédagogie qui permet de s'approprier les enjeux de la projection budgétaire.

Il souhaite souligner que la commune a contribué à proportion au déficit public national à hauteur de 200 k€ sur l'exercice 2023 avec une résorption du déficit dès 2024 au regard des éléments fournis.

Enfin, Monsieur Pascal MALLET souhaite revenir sur les objectifs en page n°4 et notamment sur l'accompagnement des plus fragiles ; il s'interroge car cette priorité ne transparait que de manière mineure dans le cadre du ROB.

Le Maire intervient en réponse et souligne que la commune a déjà fortement investi ce champ des solidarités au travers notamment de la mixité sociale et de l'impact subséquent sur les besoins de la population (tarification adaptée, demandes qui progressent auprès du CCAS...).

Concernant la prospective, Monsieur Pascal MALLET s'interroge sur le volet de la faisabilité managérial au regard des arbitrages pris sur la masse salariale et la soutenabilité tout en abondant sur la nécessité de contenir la masse salariale alors qu'elle va connaître des hausses réglementaires très probables.

Il note également que la fiscalité de la commune ne va pas augmenter mais souligne l'impact de la fiscalité des syndicats intercommunaux dont le SICAPER.

Le Maire intervient sur ces deux éléments en soulignant que des décisions ont été prises pour contenir les charges à caractère général et de personnel avec le gel de certains postes et le non-remplacement de certains arrêts maladie. Pour autant, le Maire souligne que cela ne se fera pas au détriment des agents municipaux et de la qualité de service public.

Quant à la fiscalité des syndicats, le Maire souligne qu'en ce qui concerne cette fiscalité comme chaque année, connaît des évolutions à l'instar de la taxe GEMAPI pour la Métropole Rouen Normandie.

Monsieur Pascal MALLET souhaite revenir sur l'investissement et note la politique de désendettement qu'a entreprise la commune sur la mandature.

Enfin, il sollicite le Maire sur le devenir de certains projets tels que l'Ecole de Musique, la Réhabilitation du Groupe scolaire ou encore la Maison Blanche.

Le Maire souligne en effet, que certains projets ont été retirés du PPI 2020-2026 au regard des études indispensables à mener en préalable. De plus, le Maire souligne que les opérations qui sont venues grever le PPI comme le Gymnase ou l'Eglise NOTRE DAME représentant à eux seuls près de 3 M€ et qu'en l'état il n'a pas été possible d'engager les projets initialement envisagés comme l'Ecole de Musique.

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 ;
Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2006 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire pris en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu l'avis de la Commission Finances en date du 21 janvier 2025.

Considérant que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants ;

Considérant qu'il doit intervenir dans les deux mois au moins qui précèdent le vote du budget et doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

Considérant que ce débat permet au Conseil Municipal de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2025 ;

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote par lequel les membres du Conseil Municipal prennent acte des orientations budgétaires présentées ;

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire a été présenté à la Commission Finances lors de sa réunion du 21 janvier 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;
Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la commune de Franqueville-Saint-Pierre pour l'exercice 2025.

DCM2025003
EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

RENOUVELLEMENT DES TAUX DE VACATION A LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL LES 3 POMMES

Madame Maryse BETOUS, Première Adjointe au Maire, présente la fiche qui n'appelle pas de remarques particulières.

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1^{er} ;

Considérant la nécessité d'avoir recours à des vacations au sein de la structure Multi Accueil les 3 Pommes ;

Ayant entendu l'exposé de Madame Maryse BETOUS, Première Adjointe au Maire ;
Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité de renouveler le recours à du personnel vacataire pour cette mission et de conserver le taux de la vacation précédemment attribué soit 25 euros nets par heure réalisée pour l'année 2025.

DCM2025004
EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

CONVENTION SEANCES DE NATATION AVEC SIDEAL - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la proposition de la piscine du SIDEAL concernant la mise en place d'une convention de partenariat ;

Considérant que les séances de natation sont prévues au budget municipal ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de Franqueville-Saint-Pierre de collaborer avec la piscine du SIDEAL afin de proposer des séances de natations aux élèves de l'école élémentaire ;

Considérant que cette convention permettra de promouvoir la pratique sportive et le bien-être des élèves ;

Ayant entendu l'exposé de Madame Maryse BETOUS, Première Adjointe au Maire ;
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité :

- **d'approuver la convention ci-jointe en régularisation ;**
- **d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence notamment pour les séquences à venir sur 2025.**

Commune de Franqueville-Saint-Pierre – Séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2025

CONVENTION SEANCES DE NATATION AVEC SIDEAL - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Maryse BETOUS, Première Adjointe au Maire, présente la fiche qui n'appelle pas de remarques particulières.

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la proposition de la piscine du SIDEAL concernant la mise en place d'une convention de partenariat ;

Considérant que les séances de natation sont prévues au budget municipal ;
Considérant l'intérêt pour la Commune de Franqueville-Saint-Pierre de collaborer avec la piscine du SIDEAL afin de proposer des séances de natations aux élèves de l'école élémentaire ;
Considérant que cette convention permettra de promouvoir la pratique sportive et le bien-être des élèves ;

Ayant entendu l'exposé de Madame Maryse BETOUS, Première Adjointe au Maire ;
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention ci-jointe en régularisation ;
- d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence notamment pour les séquences à venir sur 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire

M. Bruno GUILBERT



Le Secrétaire de séance

Madame Victoria PACHECO